

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE RENDU

*de la séance publique du vendredi 17 septembre 2021*

*Salle du Conseil municipal*

Date de convocation : 13 septembre 2021

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	18

---

**Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :**

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MÉLINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIÉRY Élisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, HERRY Nicolas, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Élodie.

**Absents excusés (procurations) :**

REDELSPERGER Cathy (MAHEU Hélène).

**Absent(es) excusé(es) :**

**Absent(es) non excusé(es) :**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 05 ;

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021**  
**20 h 00**

---

- Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2021 ;

**Finances locales**

- Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières ;
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des fonds européens pour l'aménagement de sentiers thématiques et pédagogiques ;

**Gestion du domaine public communal**

- Acquisition d'une surface de 110 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée n° A 646 ;
- Acquisition d'une surface de 176 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée n° A 649 ;
- Acquisition d'une surface de 73 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée n° A 660 ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 919 section A ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée n° A 1162 section A ;
- Vente du lot n° 17 au lotissement du Pré de l'épine ;

**Intercommunalité**

- Modification statutaire du Syndicat d'électricité des Vosges ;

**Questions diverses**

**Président de séance : Monsieur Christian CAËL**

**Désignation du secrétaire de séance : Madame Fabienne LEJAL**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/01 - Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ; les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ; le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF, ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois en période de crises notamment sanitaires ; l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ; les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ; les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Nationale des Communes Forestières réunie en conseil d'administration le 24 juin dernier exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ainsi que la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF ; qu'elle demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises ainsi qu'un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ; que la fédération sollicite l'ensemble des Communes concernées à travers le vote d'une motion de soutien ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Gilles MOUGEOLLE Adjoint délégué, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la position de la Fédération Nationale des Communes Forestières ainsi que la motion de soutien présentée.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/02 – Dépôt de dossier de demande de subvention auprès des fonds européens pour l'aménagement de sentiers thématiques et pédagogiques.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet de la commune qui souhaite favoriser l'accueil du public en forêt et de développer l'offre de loisirs à l'attention des habitants et des touristes ;

**CONSIDÉRANT** que cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 86 179.52 € HT est éligible à une aide financière des fonds européens au titre du programme FEADER ;

**CONSIDÉRANT** le projet présenté et le plan de financement prévisionnel correspondant ;

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière des fonds européens au titre du programme FEADER ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/03 – Acquisition d'une surface de 110 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée N° A 646.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une liaison douce permettant de réaliser la jonction du trottoir de la rue du 31<sup>ème</sup> BCP au village de Ruxurieux et ainsi améliorer la sécurité des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une surface de 110 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 646 appartenant à M. Michel GENIN ;

**CONSIDÉRANT** que M. Michel GENIN a accepté l'offre d'achat de la Commune pour un prix de 1.00 € / m<sup>2</sup> ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition d'une surface de 110 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 646 appartenant à M. Michel GENIN au prix de 110.00 € ;

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/04 – Acquisition d'une surface de 176 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée N° A 649.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une liaison douce permettant de réaliser la jonction du trottoir de la rue du 31<sup>ème</sup> BCP au village de Ruxurieux et ainsi améliorer la sécurité des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une surface de 176 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 649 appartenant à Mme Fabienne SEVRAIN ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Fabienne SEVRAIN a accepté l'offre d'achat de la Commune pour un prix de 1.00 € / m<sup>2</sup> ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition d'une surface de 176 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 649 appartenant à Mme Fabienne SEVRAIN au prix de 176.00 € ;

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/05 – Acquisition d'une surface de 73 m<sup>2</sup> à diviser de la parcelle cadastrée N° A 660.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une liaison douce permettant de réaliser la jonction du trottoir de la rue du 31<sup>ème</sup> BCP au village de Ruxurieux et ainsi améliorer la sécurité des usagers ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une surface de 73 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 660 appartenant à M. et Mme Roland et Jacqueline GUÉRY ;

**CONSIDÉRANT** que M. et Mme Roland et Jacqueline GUÉRY ont accepté l'offre d'achat de la Commune pour un prix de 1.00 € / m<sup>2</sup> ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition d'une surface de 73 m<sup>2</sup> à diviser sur la parcelle cadastrée n° A 660 appartenant à M. et Mme Roland et Jacqueline GUÉRY au prix de 73.00 € ;

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/06 – Acquisition de la parcelle cadastrée N° A 919.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle forestière cadastrée section A N° 919 est disponible à la vente et que le propriétaire a accepté l'offre d'achat formulée par la Commune pour un montant de 1 830 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de cette parcelle a pour objectif de valoriser le massif forestier et de favoriser l'accueil du public en forêt ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Gilles MOUGEOLLE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée n° A 919 appartenant à Mme Marie-Louise POUREL au prix de 1 830.00 € ;

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/07 – Acquisition de la parcelle cadastrée N° A 1162.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle forestière cadastrée section A N° 1162 est disponible à la vente et que le propriétaire a accepté l'offre d'achat formulée par la Commune pour un montant de 1 300 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de cette parcelle a pour objectif de valoriser le massif forestier et de favoriser l'accueil du public en forêt ;

**ENTENDU** l'exposé de M. Gilles MOUGEOLLE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée n° A 1162 appartenant à M. Jacky BRESSON au prix de 1 300.00 € ;

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/08 – Vente du lot N° 19 au lotissement du Pré de l'Épine.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté en date du 09 Septembre 2010 autorisant le permis d'aménager du lotissement dit « Aux Prés de l'Épine » fixant le nombre maximum de lots ;

**VU** le plan de division et de bornage en date du 20/02/2012 du géomètre Géodatis,

**VU** l'arrêté modificatif en date du 18 juin 2012 autorisant Monsieur le Maire à différer les travaux de finition,

**VU** l'arrêté modificatif n°2 en date du 13 Juin 2013, portant création d'un lot supplémentaire et modification de l'assiette d'un lot ;

**VU** la déclaration en date du 22 Novembre 2012, attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les réseaux humides et secs,

**VU** le certificat en date du 07 Mars 2013, autorisant la vente des lots avant l'achèvement des travaux de finition,

**CONSIDÉRANT** que M. Jérôme LAMOTTE et Mme Rachel LAMOTTE ont demandé la réservation du lot n° 19 du Lotissement des Prés de l'Épine,

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** la vente du lot n° 19 du Lotissement des Prés de l'Épine, à M. Jérôme LAMOTTE et Mme Rachel LAMOTTE, au regard des informations ci-dessous :

<b>Nom(s) Prénom(s)</b>	<b>Cadastre</b>	<b>N° du Lot</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix</b>
M. et Mme LAMOTTE	A 2 229	19	723 m <sup>2</sup>	19 000 € TTC

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente ;

**DIT** que les frais d'acte et autres droits sont à la charge des acquéreurs,

**PRÉCISE** que le produit de cette vente sera recouvert sur le budget lotissement « Prés de l'Épine » - article 7015 – Vente de terrains aménagés.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 2021/05/09 – Modification statutaire du Syndicat d'Électricité des Vosges.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20 ;

**VU** la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts tels que rédigés ;

**VU** le projet de statuts inhérent ;

**CONSIDÉRANT** les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Énergétique ;

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À 18 VOIX POUR, 1 ABSTENTION**

**APPROUVE** la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, tels que présentés.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Questions diverses :

État des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs au 15 Juin 2021	Nombre de demandeurs au 15 Septembre 2021	Variation en %
Hommes	55	60	9,09%
Femmes	50	58	16,00%
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>118</b>	<b>12,38%</b>
Indemnisables	78	93	19,23%
Non-indemnisables	27	25	-7,41%

Droit de préemption

Propriétaire	Nom de l'acquéreur	Type	Zone PLU	Section N° Parcelle	Adresse	Surface	Prix	Décision de la commune	Décision de la CASDDV
Monsieur Jean-Marc HOFFSCHNEIDER	Gérard Loisirs	Bâti sur terrain propre	Ub	D N°207-208-213	140 Rue Notre Dame / 14 rue James Wiese	5450	175 000 €	pas de préemption	pas de préemption
Consorts BARADEL	Monsieur et Madame Jean-Michel MAURICE	Non bâti	Ni, UB, 1AU	A N° 2153 (en partie)	" Grand Pré"	1700	50 000 €	pas de préemption	pas de préemption
Madame Catherine DELBAERE	Monsieur et Madame Richard FILIPIAK	Bâti sur terrain propre	Ub	A N° 1678	62 Rue du 22 Mai	1431	240 000 € (+frais notariés)	pas de préemption	pas de préemption
Consorts BARADEL	Monsieur Jérôme HANTZ et Madame Laura BEDEZ	Bâti sur terrain propre	Ub	A N° 2210-2212-2214 1/3 A 2137 et 1/3 A 2105	" Les cours "	2970	28 000€ (+frais notariés)	pas de préemption	pas de préemption
Monsieur PIERRAT Kévin et Madame COLLET Carole	Monsieur Julien DOUCET et Madame Vicky THIERY	Bâti sur terrain propre	Ub	A N°1414	5, rue des Myrtilles	952	169 500 €	pas de préemption	pas de préemption

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Monsieur Raymond MARCELIN	Monsieur et Mme Jonathan LEGROS	Bâti sur terrain propre	Ub	A N° 1703	828 Rue de la Gare	1779	110 000 €	pas de préemption	pas de préemption
Maison de retraite	LOW COST FONCIER	Bâti sur terrain propre	Ub	D N° 435-437	244 Rue James Wiese	3903	240 000 € (+frais notariés)	pas de préemption	pas de préemption
Monsieur Michel VIRY & Madame Corinne ANTOINE	Monsieur Jérémy BALLAND & Madame Deborah GENESTIER	Bâti sur terrain propre	Ua	AB 17 et moitié 18	63 Rue du Château	413	163 000 €	pas de préemption	pas de préemption
Monsieur Michel BARBESANT	Monsieur & Madame Gérard ELIEZ	Bâti sur terrain propre	Ut	AD N° 470	4 Allée des Roches Jaunes	495	145 000 € (+ frais notariés)	pas de préemption	pas de préemption
Monsieur Frederic BERTRAND & Madame Cathy PIANEZZE	Monsieur & Madame Laurent GUTHMANN	Bâti sur terrain propre	Ub	A N° 1977	580 Route de la Houssière	1536	248 000 €	pas de préemption	pas de préemption

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu de la réunion de bureau communautaire, il évoque le bilan positif de la fréquentation touristique (forte demande de randonnées pédestres et cyclables), ainsi que le plan de soutien au tourisme mis en œuvre par l'État. Le programme culturel a également été développé. La mise en place de la nouvelle compétence « Transports » et notamment le transport à la demande dont les modalités seront communiquées ultérieurement ont été abordés. Monsieur le Maire fait en outre état de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) : des ateliers thématiques détaillant les grands objectifs sont organisés.

Monsieur Matthieu COLLIN fait un point sur le forum des associations qui s'est déroulé quelques jours plus tôt, et annonce le programme de la fête de la culture prévue du 5 au 10 octobre. La soirée Food Truck organisée à l'occasion des festivités du 13 juillet a été une grande réussite.

Madame Hélène MAHEU a abordé la rentrée scolaire et les effectifs dans les écoles. Les travaux d'aménagement des nouveaux sanitaires sont achevés. Les travaux divers à l'école et la mise en place du pack numérique ont également été évoqués. L'accueil collectif de mineurs est prévu pour la première semaine des vacances scolaires. Une visite de l'école sera prochainement proposée aux Conseillers intéressés.

Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'un nouveau médecin au pôle médical depuis le début du mois. Des contacts avancés sont en cours avec deux autres spécialistes intéressés pour rejoindre l'équipe des professionnels de santé installés.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Monsieur Gilles MOUGEOLLE fait un point sur les marchés nocturnes qui ont rencontré un grand succès. Une réunion de la commission « Forêt » est programmée pour le 22 septembre prochain.

Madame Nadia MÉLINE rappelle que la plaquette présentant l'offre de soins de la Commune a été distribuée la veille. Une tournée est réalisée par les membres du CCAS dans le cadre de la distribution des bons d'achat et l'organisation du repas de fin d'année destinés aux seniors. Elle informe l'assemblée de l'organisation par la Commune de la journée de l'environnement ce samedi 18 septembre.

Monsieur Jean-Yves PENTECOTE résume le programme de travaux d'éclairage public et indique que les travaux dans la rue des Sports seront réalisés au cours des vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réflexion sera engagée sur le thème de la vidéoprotection : une réunion sera proposée prochainement. De nombreux financements sont mobilisables pour un tel projet.

Madame Fabienne LEJAL prend la parole au sujet du Rallye de Lorraine. Il y a eu des problèmes d'information sur l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire et Jean-Yves PENTECOTE ont contacté les organisateurs à ce sujet, il convient à l'avenir d'anticiper l'information des riverains.

Monsieur Frédéric BRABANT présente l'application « Melckone » destiné aux chasseurs et qui permet d'informer les promeneurs des secteurs de chasse. Il pose également la question sur les discussions en cours pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'implantation d'une supérette.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22h35.**

Le Secrétaire de séance,  
Fabienne LEJAL



Le Maire,  
Christian CAËL

